



TITRE :

**POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

1. **BUT** Achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux, santé et sécurité et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains tout en suivant une démarche RSE en alliant des performances économiques et un plus grand respect environnemental et sociétal, par la maîtrise des risques (sociaux, santé et sécurité, environnementaux, économiques) ; l'amélioration de l'image auprès des partenaires et des clients ; la création de valeur (synergies avec les fournisseurs et prestataires et le tissu économique local.
2. **RESPONSABLE** DIRECTEUR ACHATS ET LOGISTIQUE
3. **PARTICIPANTS :** Clients internes, Surintendants Achats locaux et Contrats, Surintendant Achats Outre-mer et Approvisionnement, Surintendant Logistique Transit et Douane, Surintendant Magasins, Bureaux d'Achats Outre-Mer, parties prenantes pertinentes.
4. **REFERENCES OU SOURCES :** Plateforme SAP, Procédures d'Achats de la CBG, Instructions de travail, Normes ISO 9001 v2015, 14001 v2015 & 45001 v 2018, Normes de Performance de la Société Financière Internationale (SFI), Normes de Performance de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI)
5. **MATÉRIELS / FORMULAIRES** Informations du SAP, DA / Codes articles, Cahiers de Charges, Panel fournisseurs, MRP (État des Stocks), Fiche de demande de mise en stock (SF-225), Demande d'achat (DA), Fiche d'évaluation des fournisseurs, Offres, Rapport d'évaluation technique, Rapport, d'évaluation financière, Contrats validés, Offre sélectionnée, Facture, Bordereau de réception (MRR), Bon de livraison fournisseur, Manifeste, Déclaration d'exportation, Déclaration douanière, Quittance, Fiche de manquant à la réception, Réclamation, Demande de soumission, RFQ, Les offres, Commandes (PO), Bons de commande, Fiche de non-conformité, Fiche d'enquête de satisfaction des clients
6. **FREQUENCE :** Annuelle
7. **DISTRIBUTION** Directeurs de la CBG, Chefs de Service CBG, Surintendants CBG, Transitaires CBG, Coordonnateurs de la division Achats et logistique, CDQ, Site internet de la CBG.
8. **SUIVI DE LA POLITIQUE :** Directeur Achats et logistique, Surintendants Achats locaux et Contrats, Surintendant Achats Outre-mer et Approvisionnement, Surintendant



TITRE :

**POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

Logistique Transit et Douane, Surintendant Magasins, Bureaux d'Achats Outre-Mer, Audit Interne et conformité.

9. ARCHIVAGE :

DOCUMENTS	RESPONSABLES	DUREE
<ul style="list-style-type: none"><li>• DA, Soumission, Facture Pro-forma, Rapport de dépouillement, Réponse aux Fournisseurs, PO, Bordereaux de réception, Copies des factures, Copies des Bons de Livraison</li><li>• Offres, Rapport de dépouillement, Réponse aux Fournisseurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Surintendants Achats locaux et Contrats</li><li>• Surintendant Achats Outre-mer Approvisionnement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 10 ans</li></ul>

TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

## SOMMAIRE

CH	§	THEME	PAGE
		Préambule	4
I		Développer la performance	4
	1	Développer l'efficacité économique de l'achat	4
	2	Contribuer à la performance globale d'entreprise	5
II		Garantir la sécurité et la fiabilité	5
	1	Garantir la sécurité juridique des acquisitions et des usages	5
	2	Contribuer à la maîtrise des risques opérationnels, budgétaires et Financiers	5
III		Garantir l'exemplarité de la CBG en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale	6
IV		Développer des relations mutuellement bénéfiques avec les opérateurs économiques	7
	1	Initier les relations et favoriser les échanges	7
	2	Maîtriser les échanges en période de consultation	7
	3	Développer une relation bénéfique et privilégiée lors de l'exécution des marchés	8
V		Lexique	9
VI		Charte des Achats Responsables	10-12
VII		Charte de Déontologie des Achats	13-14



TITRE :

**POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

## Préambule

Les achats contribuent au fonctionnement de la CBG. Ils sont au service de l'ensemble de ses activités, au premier rang desquelles sa mission de support aux Opérations.

En se dotant d'une politique d'achats responsables, la CBG fixe les orientations et les intentions générales de sa démarche d'acquisition des produits et services qui soutiennent son activité.

Sa mise en place s'articule sur trois axes :

- Optimiser l'efficacité des achats et de la performance d'entreprise,
- Améliorer la qualité des relations avec les opérateurs économiques,
- Développer un achat responsable et garantir l'exemplarité de la CBG.

La politique d'achats constitue ainsi une déclinaison opérationnelle de la stratégie générale de la CBG dans le champ spécifique des achats. Elle définit, encadre et organise la contribution de tous à la fonction achats.

### I. Développer la performance

La CBG organise l'amélioration de sa performance sur l'ensemble de ses activités, parmi lesquelles les achats.

#### 1. Développer l'efficacité économique de l'achat

Chaque opération d'achat répond aux besoins en assurant le meilleur rapport qualité-prix-délais en vue de garantir l'efficacité et l'efficience de chaque opération d'achat :

- Les unités d'affaires de la CBG recourent à des pratiques harmonisées afin d'optimiser l'usage des ressources ainsi que l'exécution performante des travaux, et d'obtenir des offres économiquement avantageuses. La normalisation des biens et services, la globalisation des achats, le développement d'approches novatrices, la gestion rigoureuse des stocks, le développement de la compétence des employés et l'évaluation régulière de la performance organisationnelle en matière d'achats comptent parmi les principaux moyens d'atteindre l'objectif recherché,
- Adopter un raisonnement en termes de coût réel (coût total ou complet) en tenant compte du prix d'acquisition du bien ou du service mais également de l'ensemble des coûts complémentaires (coûts logistiques, coûts d'obtention de la qualité ou de non-qualité, coûts de gestion des risques, coûts liés au cycle de vie du produit, etc.).



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

2. Contribuer à la performance globale d'entreprise

La fonction « Achats » contribue à la performance organisationnelle. Elle participe au développement de la transversalité de fonctionnement de la CBG en permettant de:

- Mettre en cohérence et optimiser la synergie entre les différentes opérations d'achats au bénéfice du métier,
- Planifier et gérer les achats en continu afin de ne pas perturber la conduite des activités métiers, qui sont prioritaires,
- Professionnaliser l'achat et ainsi de dégager du temps de production au bénéfice des services métiers.

Cette fonction est organisée, au sein de la CBG, autour d'un service support centralisé dont le rôle principal, au service de l'objectif de performance de la CBG, est de coordonner et informer les différentes parties prenantes à la fonction achats.

II. Garantir la sécurité et la fiabilité

Le contexte spécifique de la mission de la CBG et ses objectifs de bonne gestion impliquent une maîtrise accrue des risques en santé et sécurité, environnement, juridiques, opérationnels, budgétaires et financiers.

1. Garantir la sécurité juridique des acquisitions et des usages

Au niveau des achats, la sécurité juridique implique de :

- Respecter l'égalité de traitement et de transparence, et l'application de procédures de consultations des entreprises spécifiques déterminées en fonction de la nature des achats et de seuils financiers,
- Sécuriser l'exécution des marchés au moyen de clauses contractuelles spécifiques, propres à chacun d'eux, assises le cas échéant sur les Conditions Générales d'Achats applicables.

2. Contribuer à la maîtrise des risques opérationnels, budgétaires et financiers

La fonction « Achats » participe à la maîtrise des risques opérationnels, budgétaires et financiers en appliquant les principes suivants :



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

- L'identification des besoins est essentielle dans leurs aspects qualitatifs (spécifications techniques), quantitatifs (prévisions de consommation), temporels (délais), de destination (lieu d'utilisation) et de juste prix (estimation) des besoins à combler,
  - Anticiper les aléas d'exécution, leurs impacts et définir les principaux mécanismes permettant le traitement sécurisé de ces événements tant pour la CBG que pour son fournisseur,
  - La planification des besoins doit favoriser des activités réfléchies et méthodiques et contribuer au bon déroulement des étapes d'une démarche d'approvisionnement. Elle permet d'organiser les ressources, de gérer le temps efficacement et de fournir une base pour l'accompagnement et le contrôle.
- III. Garantir l'exemplarité de la CBG en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

La CBG a inscrit la mise en place d'une politique de responsabilité sociale d'entreprise au rang de ses priorités (Ex. : favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, le développement durable). Pour que les achats déclinent cette démarche de responsabilité, l'application des bonnes pratiques suivantes est privilégiée :

- Participer au développement territorial en favorisant l'accès aux marchés de certaines catégories de fournisseurs telles que les TPE-PME, les entreprises locales et les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire. Pour permettre à ces opérateurs économiques de présenter une candidature, les marchés sont allotés de manière adaptée (Ex. : allotissement géographique), peuvent intégrer des clauses favorables aux programmes d'insertion par le travail et/ou être réservés à des entreprises adaptées,
- Lors de la sélection des fournisseurs, prendre en compte le respect des Droits de l'Homme, des recommandations fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (hygiène et sécurité, travail des enfants, lutte contre les discriminations, etc.), et de critères sociaux, environnementaux, éthiques et solidaires,
- Contribuer à une utilisation durable des ressources au travers de plusieurs leviers :



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01  
Emise-le : 08/07/2021  
Révisée-le :  
Rév. N° : 00  
Nombre de Pages : 14

- ✓ Acheter des produits et services ayant le moindre impact sur l'environnement,
- ✓ Optimiser la chaîne logistique en privilégiant la proximité géographique, les modes de transport propres et en limitant les intermédiaires,
- ✓ Adopter un raisonnement en coût global permettant l'intégration du coût d'achat, des coûts d'utilisation et de fin de vie ainsi que la prise en compte des externalités négatives (pollution, émission de gaz à effet de serre, etc.),

Les processus d'approvisionnement mis en place respectent dans la mesure du possible les principes de développement durable, et privilégient les firmes d'économie sociale dans le respect des lois et règlements applicables.

IV. Développer des relations mutuellement bénéfiques avec les opérateurs économiques

La fonction achat de la CBG est en relation avec de nombreux opérateurs économiques. La CBG souhaite entretenir avec chacun d'entre eux des relations mutuellement bénéfiques.

1. Initier les relations et favoriser les échanges

En dehors des périodes de consultation, la CBG peut rencontrer les opérateurs économiques tant à son initiative qu'à la leur.

Ces échanges permettent aux opérateurs économiques de mieux connaître la CBG, ses missions et ses services. De son côté, la CBG peut affiner sa connaissance du marché en identifiant les opérateurs économiques actifs sur le marché et les offres existantes.

2. Maîtriser les échanges en période de consultation

La CBG procède à des Appels d'Offres pour toutes les opérations de mise en concurrence. Les termes de référence sont mis à la disposition de tous les opérateurs économiques, a minima via leur adresse mail.

En période de consultation, la CBG doit garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats.

La sécurité juridique de la CBG de même que celle des candidats impliquent le respect des règles suivantes :



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

- Les candidats adressent leurs demandes de clarification, sur les termes de références susmentionnés, à la CBG par écrit.
- La CBG adresse ses réponses par écrit à l'ensemble des candidats,
- La CBG ne rencontre aucun opérateur économique susceptible d'être candidat à la consultation avant la phase de négociation qu'une fois que le marché a été adjugé.

3. Développer une relation bénéfique et privilégiée lors de l'exécution des Contrats

Les fournisseurs, sélectionnés par la CBG à l'issue des procédures de consultation, participent à son activité. La CBG entretient une relation spécifique et individualisée avec ses fournisseurs. Dans cette optique, la gestion des relations de la CBG avec ses fournisseurs implique de :

- Favoriser le développement d'une relation collaborative en développant des relations avec les fournisseurs stratégiques sans pour autant négliger les relations avec les autres fournisseurs, en intensifiant le dialogue avec les TPE-PME et en mettant en place des partenariats favorables à l'échange de bonnes pratiques,
- Veiller à l'équilibre et la transparence des relations en ne générant pas de coûts cachés pour le fournisseur (coûts de stockage, de financement de trésorerie, de surinvestissement inutile, etc.) et en réduisant au maximum la dépendance avec les fournisseurs tout en assouplissant ce principe pour les petites et jeunes entreprises,
- Veiller au respect mutuel des engagements des parties et à la qualité des prestations par le biais d'un suivi de l'exécution des Contrats coordonné par un chef de projet ou client interne. Interlocuteur dédié du ou des fournisseur(s) titulaire(s) de Contrats, il décide des ajustements et nouvelles orientations à donner à l'exécution du marché en s'appuyant sur l'analyse des informations provenant des suivis opérationnels et administratifs du marché.

TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

**LEXIQUE :**

**Biens** : équipements, marchandises, produits ou fournitures achetés ou loués dans le cadre des opérations de la CBG. Des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien de ces biens.

**Services généraux** : services de nature technique ou manuelle pour la fourniture desquels des pièces ou des matériaux peuvent être inclus.

**Services professionnels** : services ayant un caractère intellectuel ou mental.

**Exécution de travaux** : construction, reconstruction, démolition, réparation, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil, y compris la préparation du site, les travaux d'excavation, de forage et de dynamitage, la fourniture de produits et de matériaux, d'équipement et de machinerie si ceux-ci sont prévus au contrat et y sont reliés, ainsi que l'installation et la réparation des équipements fixes d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil.

**TPE** : Ce sont les « microentreprises » de moins de 10 salariés (également appelées très petites entreprises (TPE).

**PME** : Ce sont les « petites et les moyennes entreprises » (PME) de 10 à 249 salariés.

**RSE** : La responsabilité sociale des entreprises (RSE, en anglais corporate social responsibility, CSR) désigne la prise en compte par les entreprises, sur base volontaire, et parfois juridique, des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités. Les activités des entreprises sont ici entendues au sens large : activités économiques, interactions internes (salariés, dirigeants, actionnaires) et externes (fournisseurs, clients, autres).

**Sociétale** : Qui se rapporte aux divers aspects de la vie sociale des individus, en ce qu'ils constituent une société organisée.

**Droits humains** : Les droits de l'homme (parfois écrits « droits de l'Homme »), également appelés droits humains ou droits de la personne sont un concept à la fois philosophique, juridique et politique, selon lequel tout être humain possède des droits universels, inaliénables, quel que soit le droit positif (droit en vigueur) ou d'autres facteurs locaux tels que l'ethnie, la nationalité ou la religion.



## CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

À l'attention des Prestataires / Fournisseurs de la CBG

À travers l'ensemble des engagements pris par la CBG en matière de développement durable, la CBG soutient et promeut les principes du « Global Compact » dans sa sphère d'influence et les intègre dans sa stratégie et ses opérations quotidiennes avec ses partenaires.

Ce document, qui formalise l'engagement de la CBG dans les domaines de l'Éthique et du Développement Durable, conduit la Direction Achats & Logistique à rappeler, à ses prestataires / fournisseurs de biens ou de services (ci-après désignés les « Prestataires/Fournisseurs » ou individuellement le « Prestataire/Fournisseur »), les principes que chacun d'entre eux s'engage à défendre et à respecter en contractant avec la CBG.

Le Prestataire, en contractant avec la CBG, s'engage à respecter les principes suivants :

### Éthique :

Plusieurs étapes rythment la vie d'un contrat : la réunion de lancement, la réunion d'ouverture, la revue de contrat, la gestion des risques et le renouvellement du contrat.

- **RESPECTER LES PRINCIPES DÉFENDUS PAR L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL**

Le Prestataire s'engage à respecter les principes défendus par les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et, en particulier, l'abolition du travail des enfants et l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.

- **NE PAS RECOURIR AU TRAVAIL DISSIMULE ET RESPECTER LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL EN VIGUEUR**

Le Prestataire s'interdit de recourir au travail dissimulé. Il s'engage notamment à s'acquitter de toutes ses obligations en matière de déclarations auprès des autorités administratives, sociales et fiscales telles que prévues dans le pays concerné.

- **S'ENGAGER A LUTTER CONTRE LA CORRUPTION**

Le Prestataire déclare interdire l'offre ou le versement de pot-de-vin à ses clients ou à des relations de ses clients. Il déclare également interdire à tout membre de son personnel de



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

solliciter ou d'accepter un pot-de-vin, que ce soit à son profit ou à celui de sa famille, de ses amis, associés ou connaissances.

Pratiques sociales :

- RESPECTER LA RÉGLEMENTATION SOCIALE AINSI QUE TOUTE LA RÉGLEMENTATION SPECIFIQUE A SON ACTIVITÉ

Le Prestataire s'engage notamment à :

- Ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel et promouvoir l'égalité de traitement professionnel,
- Ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ou punition corporelle en matière de discipline,
- Respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité.
- METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE QUALITÉ ET PROMOUVOIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE SON PERSONNEL QUI CONSTITUE UNE PRÉOCCUPATION MAJEURE DANS L'EXERCICE DE SON ACTIVITÉ.

Pratiques environnementales et santé et sécurité:

- ADHÉRER AUX PRINCIPES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Prestataire déclare adhérer et respecter les principes fondamentaux de protection de la santé et la sécurité et de l'environnement par la mise en place d'une politique santé et sécurité et environnementale visant à se rapprocher des meilleures pratiques de sa profession.

- RESPECTER LA REGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCUSITÉ ET D'ENVIRONNEMENT EN VIGUEUR.

Le Prestataire s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation locale, nationale et internationale en vigueur, comme les principes généraux de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement dans le cadre de son activité pour le compte de la CBG.

- S'ENGAGER À MAITRISER LES IMPACTS DE SON ACTIVITE SUR LA SANTÉ, LA SÉCUSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT ET S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE.



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

Le Prestataire s'engage à maîtriser les impacts de son activité, bien ou service produit, sur la santé, la sécurité et l'environnement par la mise en place de processus d'identification des conséquences de son activité sur l'environnement. Il s'engage à mettre en place un processus d'amélioration continue de gestion et de maîtrise des impacts sur la santé, la sécurité et l'environnement de son activité.

- **PROMOUVOIR AUPRES DE SES PROPRES PARTENAIRES ET SOUS-TRAITANTS LES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.**

Le Prestataire s'engage à promouvoir auprès de ses propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. Il s'engage également, auprès de la CBG, à s'assurer que ses propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte.

- **ACCEPTER LA POSSIBILITE POUR LA CBG DE PROCEDER A DES AUDITS AFIN DE VÉRIFIER L'APPLICATION DES PRINCIPES DE CETTE CHARTE.**

Accord et signature :

Je soussigné(e), au nom et pour le compte de (Nom de l'entreprise), accepte la Charte Achats Durables de la CBG et engage notre entreprise à respecter les :

Nom de l'entreprise :

Date :

Nom du signataire :

Fonction :

Signature et tampon de l'entreprise



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES  
DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01

Emise-le : 08/07/2021

Révisée-le :

Rév. N° : 00

Nombre de Pages : 14

## CHARTRE DE DÉONTOLOGIE ACHATS

À l'attention des collaborateurs de la CBG,

Dans le cadre de ses missions quotidiennes, l'Acheteur ou le Gestionnaire Contrats représente la CBG vis-à-vis de l'extérieur et est souvent décisionnaire, partiellement ou totalement, de certains engagements financiers. De par sa position, il est donc soumis à des appréciations de valeur et de comportement et doit être informé des règles de déontologie en vigueur.

Les principes énoncés ci-dessous doivent être acceptés et scrupuleusement respectés par l'ensemble de la fonction Achats et les principaux prescripteurs de besoins à tous les niveaux hiérarchiques. Ils fixent les règles de comportement de tous les personnels de la CBG en relation avec des fournisseurs et des sous-traitants, et informent tous les acteurs concernés des limites à ne pas franchir. Ces principes constituent la Charte de Déontologie Achats.

- ❖ A l'occasion de leurs rapports professionnels avec les fournisseurs et les sous-traitants, les membres du personnel sont tenus, dans le cadre de leurs responsabilités, de toujours agir conformément aux intérêts de la CBG et aux dispositions légales.
- ❖ Aucun personnel de la CBG ne peut se livrer avec les fournisseurs et les sous-traitants, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des opérations à caractère commercial autres que celles pour lesquelles mandat lui a été expressément donné par la CBG.
- ❖ Aucun personnel de la CBG ne peut investir directement ou indirectement dans le capital ou la dette d'un fournisseur ou d'un sous-traitant, dans la société mère ou ses filiales, lorsque des relations existent entre la CBG et ce fournisseur ou ce sous-traitant.
- ❖ La sélection pour la CBG d'un fournisseur ou d'un sous-traitant de biens ou de services doit s'effectuer sur des critères exclusivement objectifs et avec transparence. Tout favoritisme fondé sur des relations familiales ou d'amitié, sur la race ou la religion est une faute grave. Conformément à la Charte Éthique de la CBG, la fonction Achats doit veiller à ce que les principes fondamentaux et droits en matière sociale, éthique et protection de l'environnement soient effectivement respectés dans les entreprises sous-traitantes avec lesquelles la CBG entretient des relations. Les clauses associées seront intégrées dans les contrats que CBG conclut avec ses Fournisseurs/Prestataires.
- ❖ Il est interdit de recevoir des cadeaux de la part des fournisseurs ou des sous-traitants, qu'il s'agisse d'argent, de biens matériels, de services, de divertissements, de voyages ou de toute autre forme de cadeau. Aucune exception n'est acceptable sauf à rester dans les limites suivantes :



TITRE : **POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES DE LA CBG**

N° : 364-ACH 02 00 01  
Emise-le : 08/07/2021  
Révisée-le :  
Rév. N° : 00  
Nombre de Pages : 14

- ✓ Pour les objets promotionnels, les cadeaux de fin d'année de faible valeur, les déjeuners ou dîners à caractère professionnel programmés à fréquence raisonnable,
  - ✓ Le fait d'accepter un tel cadeau ne doit en aucun cas altérer la capacité de décision de l'acheteur et du prescripteur vis-à-vis du fournisseur,
  - ✓ Autorisation confirmée par son responsable hiérarchique. Le salarié qui accepte le cadeau, doit le faire envoyer à son adresse professionnelle. L'adresse personnelle de l'Acheteur ou du Gestionnaire Contrats ne doit pas être communiquée aux fournisseurs.
- ❖ La confidentialité de toutes informations reçues dans le cadre d'une consultation et relative à un fournisseur, sera strictement respectée, en particulier vis-à-vis des autres concurrents.

Je, soussigné(e), adhère aux principes de la Charte de Déontologie Achats de la CBG et m'engage à les respecter dans le cadre de ma mission.

Fait à Kamsar, le :

Nom/Service :

Signature :

  
**Souleymane TRAORE** 11385  
Directeur Général CBG